

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 janvier 2018, à 20 h 6, dans la salle du conseil à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2018 du 13 décembre 2017
 - 2.3 Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 13 décembre 2017
 - 2.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017
3. APPROBATION DES COMPTES
 - 3.1 Comptes à payer
 - 3.2 Paiement à la compagnie Sintra inc. pour les frais encourus concernant les travaux de réfection de pavage rue et rang Montcalm (P-17-013-63030) – paiement unique et final
 - 3.3 Réception provisoire – travaux d'infrastructures 2017 – Réfection rang Rivière-Sud et place des Loisirs, trottoirs rue Saint-Isidore, ponceaux rang des Pins et bordures rue Principale - 9306-1380 Québec inc.
4. CORRESPONDANCE
5. COMPTE-RENDU DES COMITÉS
6. DÉPÔT DE RAPPORTS
 - 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement - liste des permis émis ou refusés
 - 6.2 Dépôt du rapport annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'année 2016 (SQEEP)
 - 6.3 Dépôt du rapport - formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 6.4 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité
 - 6.5 Dépôt du décret de population 2018
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. AFFAIRES DIVERSES
 - 8.1 Abolition du poste de secrétaire de direction et création du poste de technicien administratif
 - 8.2 Adoption du règlement 611-2017 intitulé « Règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables »
 - 8.3 Autorisation pour appel d'offres sur invitation - travaux de changement de ponceaux sur le rang de la Côte-Saint-Louis et sur le rang des Pins près de la rue du Domaine Martimbeau
 - 8.4 Adhésions, cotisations et contributions 2018
 - 8.5 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2018
 - 8.6 Dossier PIIA - travaux de construction d'un bâtiment principal sur la propriété sise au 39 rue des Érables
 - 8.7 Amendement à la résolution 2017-12-382 concernant l'activité « Journée de la pêche 2018 »
 - 8.8 Autorisation pour la tenue du Tournoi de ballon-balai 2018
 - 8.9 Autorisation pour la tenue de l'activité « Fête nationale du Québec 2018 »
 - 8.10 Mandat à Les Productions Méga-Animation inc. pour l'animation de l'activité « Fête nationale du Québec 2018 »
 - 8.11 Autorisation pour la tenue de l'activité « Journée verte 2018 »
 - 8.12 Autorisation pour la tenue de l'activité « Fête des récoltes 2018 »
 - 8.13 Soutien de la municipalité dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2018

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

8.14 *Résolution d'appui au Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique*

8.15 *Semaine de l'Action Bénévole Montcalm*

8.16 *Autorisation au Club Quad Moto M.A.N. inc. de circuler sur le territoire de Saint-Esprit*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-01-001

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-01-002

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2018 du 13 décembre 2017

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2018 du 13 décembre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-01-003

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2018 du 13 décembre 2017 comme présenté.

ADOPTÉE.



2.3 Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 13 décembre 2017

Considérant que le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 13 décembre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-01-004

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

D'ADOPTER le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du 13 décembre 2017 comme présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2018-01-005

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 comme présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. APPROBATION DES COMPTES

3.1 Comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes, payés et à payer, au 11 janvier 2018.

2018-01-006

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 11 janvier 2018 totalisant **115 176.82 \$** et d'en autoriser les paiements.

Par la même occasion, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses incompressibles payées, au 11 janvier 2018, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **84 391.42 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport.

ADOPTÉE.

~~~~~

**3.2 Paiement à la compagnie Sintra inc. pour les frais encourus concernant les travaux de réfection de pavage rue et rang Montcalm (P-17-013-63030) – paiement unique et final**

**Considérant** que par la résolution 2017-11-326, la municipalité résiliait le contrat de travaux de réfection de pavage rue et rang Montcalm portant le numéro de projet « P-17-013-63030 » octroyé par la résolution 2017-08-247 qui liait la municipalité avec l'entreprise Sintra inc. ;

**Considérant** que la municipalité s'engageait par la résolution 2017-11-326 à rembourser l'entreprise pour les dépenses encourues et la valeur des travaux exécutés avant la réception de l'avis écrit et sous réserve de la production par l'entreprise de toutes pièces justificatives qui pourraient être requises ;

**Considérant** que le 28 novembre 2017, la compagnie Sintra inc. faisait parvenir par courriel, la liste des frais encourus ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**Considérant** l'analyse faite par la direction générale.

2018-01-007

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE VERSER** la somme de **18 653,58 \$ plus taxes à Sintra inc.**, représentant les frais encourus avant la résiliation du contrat et que cette somme est versée à titre de paiement unique et final.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-32000-708, comme prévu au budget 2017.

En percevant ladite somme, l'entreprise Sintra inc. libère de toute poursuite la municipalité de Saint-Esprit, le tout conformément au devis.

Le préambule de cette résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

**ADOPTÉE.**



**3.3 Réception provisoire – travaux d'infrastructures 2017 – Réfection rang Rivière-Sud et place des Loisirs, trottoirs rue Saint-Isidore, ponceaux rang des Pins et bordures rue Principale - 9306-1380 Québec inc.**

**Considérant** la demande de paiement de l'entrepreneur et la recommandation de paiement de l'ingénieur de la MRC, monsieur Patrick Charron, datée du 21 décembre 2017;

**Considérant** l'article 13.2.1 du devis P-17-015-63030 qui stipulait que les travaux devront débuter le 25 septembre 2017 suivants la date d'adjudication du contrat. Les travaux devront être terminés au plus tard le 30 octobre 2017;

**Considérant** la réunion de démarrage du 20 septembre 2017 qui stipulait que les travaux débuteraient le 2 octobre et qu'il avait 30 jours calendrier pour exécuter les travaux, ce qui nous apporte au 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;

**Considérant** que les travaux ont excédés de 15 jours le calendrier intervenue pour se terminer le 16 novembre 2017, sans compter que le lignage de rue qui fut réalisé le 7 décembre;

**Considérant** que la municipalité a dû agir à titre de chargé de projet lors de plusieurs étapes du chantier (manque de communication entre l'entrepreneur, ses employés et les sous-traitants, problématique au niveau de la signalisation pour double paveuse, etc.);

**Considérant** que des travaux correctifs devront être évalués (estimation) en vue d'être repris dès le printemps 2018 par l'entrepreneur au coin de la rue Principale et de la place des Loisirs;

**Considérant** le rapport de chantier du directeur des infrastructures et de l'aménagement du 10 janvier 2018;

**Considérant** l'article 8.5 du devis sur les compensations « la municipalité peut opérer compensation de plein droit de ces sommes à même les paiements dus à l'entrepreneur par la municipalité ... » et « advenant le cas où ces paiements dus à l'entrepreneur et la garantie d'exécution seraient insuffisants, la municipalité pourra opérer compensation avec toute autre somme due à l'entrepreneur ... »;

**Considérant** la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier s'il y a lieu;

**Considérant** la retenue contractuelle de 5 % prévu au devis, représentant une somme de **16 633,76\$ plus taxes.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

2018-01-008

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RETENIR** une somme de **15 000 \$** en guise de pénalité conformément à l'article 9.6 du devis.

**DE RETENIR** une somme globale de **25 000 \$ plus taxes** en guise de retenue spéciale d'ici à ce que les travaux correctifs soient repris à la satisfaction de la municipalité.

**D'AUTORISER** la réception provisoire des travaux en date du 21 décembre 2017 ainsi que le paiement du décompte no 1 au montant de **276 041,36 \$ plus taxes** à 9306-1380 Québec inc. concernant les travaux d'infrastructures 2017 – Réfection rang Rivière-Sud et place des Loisirs, trottoirs rue Saint-Isidore, ponceaux rang des Pins et bordures rue Principale portant le numéro de projet P-17-015-63030.

Les travaux correctifs devront être terminés au plus tard le 15 juin 2018, passé cette date, la retenue spéciale deviendra permanente et la municipalité retiendra les services d'une tierce entreprise pour faire réaliser les travaux correctifs au coin de la rue Principale et de la place des Loisirs.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 02-32000-709 (budget 2017) et financée par le règlement d'emprunt 606-2017.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. CORRESPONDANCE

Le maire fait état de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

~~~~~

**5. COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

~~~~~

6. DÉPÔT DE RAPPORTS

6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement - liste des permis émis ou refusés

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de décembre 2017 et le rapport annuel 2017.

~~~~~

**6.2 Dépôt du rapport annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'année 2016 (SQEEP)**

Conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable, dont celui-ci dresse un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable du réseau de distribution de la Municipalité de Saint-Esprit pour l'année 2016.

~~~~~

6.3 Dépôt du rapport - formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (c. E-15.1.0.1)*, la directrice générale fait rapport au conseil que la conseillère, madame Sandra

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Cardin, a suivi la formation obligatoire sur le comportement éthique de l'élu municipal, dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

~~~~~

**6.4 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité**

En conformité avec l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité a publié sur son site Internet avant le 31 janvier 2018, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le présent cas, l'exercice 2017), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

~~~~~

6.5 Dépôt du décret de population 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le décret de population 2018 pour la municipalité de Saint-Esprit. De ce fait, la population passe de 1957 à 2023 habitants, représentant une hausse de 66 habitants.

~~~~~

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

~~~~~

8. AFFAIRES DIVERSES

8.1 Abolition du poste de secrétaire de direction et création du poste de technicien administratif

Considérant le départ de la secrétaire de direction;

Considérant que le conseil désire abolir le poste de secrétaire de direction et de le remplacer par la création d'un poste de technicien administratif, titre qui représente les besoins de la direction ainsi que les tâches rattachées à cette fonction;

Considérant que c'est par voie de résolution que le conseil décide de combler ou d'abolir un poste.

2018-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABOLIR le poste de secrétaire de direction.

DE CRÉER le poste de technicien administratif, poste salarié régulier, temps plein (col blanc).

DE PROCÉDER à l'affichage du poste de technicien administratif comme prévu à la convention collective régissant les employés de la municipalité de Saint-Esprit.

DE TRANSMETTRE cette résolution au syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5313.

ADOPTÉE.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**8.2 Adoption du règlement 611-2017 intitulé « Règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables »**

**Considérant** que l'avis de motion et le projet de règlement ont tous deux été présentés en séance ordinaire le 4 décembre 2017 ;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2018-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement 611-2017 intitulé « Règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables », et ce, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



**8.3 Autorisation pour appel d'offres sur invitation - travaux de changement de ponceaux sur le rang de la Côte-Saint-Louis et sur le rang des Pins près de la rue du Domaine Martimbeau**

**Considérant** les résolutions 2017-11-325 et 2017-12-350;

**Considérant** que la municipalité désire retourner en appel d'offres sur invitation en ajoutant un autre ponceau situé sur le rang des Pins près de la rue du Domaine Martimbeau.

2018-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres par invitation pour les travaux de changement de ponceau sur le rang de la Côte-Saint-Louis.

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

**D'AFPECTER** les dépenses en lien avec le ponceau situé sur le rang de la Côte-Saint-Louis aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04001-721. Ces travaux seront financés par la TECQ 2014-2018 et sont prévus à la programmation de travaux.

**D'AFPECTER** les dépenses en lien avec le ponceau situé sur le rang des Pins près de la rue du Domaine Martimbeau aux activités d'investissement. Une somme devra être affectée ultérieurement ou virée dans le prochain amendement budgétaire pour combler cette dépense.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2017-11-325.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**8.4 Adhésions, cotisations et contributions 2018**

2018-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RENOUELER** les adhésions, les cotisations et les contributions auprès des organismes suivants:

- Fédération Québécoise des municipalités du Québec au montant de **2 204,67 \$** plus taxes incluant le service en ressources humaines et relations du travail (poste budgétaire 02-13000-494);
- Québec municipal au montant de **280 \$** plus taxes (poste budgétaire 02-13000-494);
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de **1 574 \$** plus taxes (abonnement et assurance) (poste budgétaire 02-13000-494);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de **375 \$** plus taxes (poste budgétaire 02-61000-494);
- Tourisme Lanaudière – Lanaudière/rapprochez-vous au montant de **255 \$** plus taxes (poste budgétaire 02-62200-494);
- Organisme bassin versant CARA au montant de **200 \$** (poste budgétaire 02-13000-494);
- Oser-jeune/CREVAL **50 \$** (poste budgétaire 02-13000-494);
- Loisir et sport Lanaudière **75 \$** (poste budgétaire 02-70150-494);
- Société mutuelle de Prévention inc., un montant d'environ **1 300 \$ taxes nettes** (première facture reçue couvrant janvier à juin 2018 au montant de 692.02 taxes incluses) pour l'année 2018 à verser en deux versements et payables lors de la réception des demandes de paiements (poste budgétaire 02-13000-419);
- Maison des jeunes au montant de **5 500 \$** (poste budgétaire 02-70290-970);
- Les Fleurons du Québec au montant de **510,49 \$** (poste budgétaire 02-62201-494);
- Fabrique de Saint-Esprit :
  - Feuillet paroissial de la Fabrique de Saint-Esprit au montant de **150 \$** (poste budgétaire 02-13000-349);
  - Fête du patron du 20 mai 2018 / vin d'honneur au montant de **175 \$** (poste budgétaire 02-19000-991).

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les contrats concernés et d'effectuer le paiement de ces renouvellements.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, soit selon les postes budgétaires inscrits ci-haut, et ce, comme prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE.**



**8.5 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2018**

2018-01-013

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** les dons **2018**, aux organismes de bienfaisance suivants :

|   |                                                           |        |
|---|-----------------------------------------------------------|--------|
| ✓ | Fondation Hôpital Sainte-Justine                          | 50 \$  |
| ✓ | Société canadienne de la sclérose en plaques Lanaudière:  | 50 \$  |
| ✓ | Centre de prévention du suicide Lanaudière :              | 50 \$  |
| ✓ | Fondation canadienne du Rein :                            | 50 \$  |
| ✓ | Diabète Québec :                                          | 50 \$  |
| ✓ | Société canadienne du cancer (campagne de la jonquille) : | 50 \$  |
| ✓ | Société d'Alzheimer Lanaudière :                          | 50 \$  |
| ✓ | Procure (cancer de la prostate) :                         | 100 \$ |
| ✓ | Fondation du cancer du sein du Québec :                   | 100 \$ |
| ✓ | La Fondation des maladies du cœur :                       | 100 \$ |
| ✓ | Opération nez rouge :                                     | 100 \$ |
| ✓ | Groupe Entraide et Amitié Saint-Esprit :                  | 150 \$ |
| ✓ | La guignolée (Saint-Vincent-de-Paul) :                    | 300 \$ |



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Toutefois, lorsqu'une demande de don (pour les organismes de bienfaisance) sera effectuée auprès de la MRC de Montcalm, la municipalité de Saint-Esprit sera dispensée de contribuer.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991, comme prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE.**



**8.6 Dossier PIIA - travaux de construction d'un bâtiment principal sur la propriété sise au 39 rue des Érables**

**Considérant** que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal résidentiel unifamilial isolé sur la propriété du 39, rue des Érables;

**Considérant** que ce projet de construction est assujéti au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012*;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du *Règlement relatif aux PIIA #553-2012*;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2018-01-014

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction du bâtiment principal résidentiel sur la propriété sise du 39, rue des Érables tel que demandé.

Cependant, il est recommandé de privilégier l'utilisation du *canexel* comme type de revêtement extérieur.

**ADOPTÉE.**



**8.7 Amendement à la résolution 2017-12-382 concernant l'activité « Journée de la pêche 2018 »**

2018-01-015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MODIFIER** la date où se tiendra l'activité « Journée de la pêche 2018 » pour le 9 juin 2018 au lieu du 2 juin 2018 comme inscrit à la résolution 2017-12-382.

**Que** la résolution 2017-12-382 soit amendée en conséquence.

**ADOPTÉE.**



**8.8 Autorisation pour la tenue du Tournoi de ballon-balai 2018**

2018-01-016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue du Tournoi de ballon-balai 2018 qui se tiendra du **26 au 28 janvier** prochain.

**DE NOMMER** madame Annie Chaumont et monsieur Benoît Pelletier comme responsables du Tournoi de ballon-balai 2018. Le conseiller responsable est monsieur Maxime Villemaire. Les

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

journalistes seront invités à ce tournoi ainsi qu'au spectacle du samedi soir à la Cabane à sucre Constantin Grégoire.

**D'ALLOUER** un budget de **400 \$** est consentis pour payer les honoraires de l'arbitre du tournoi, le permis de boisson étant à la charge de la Fabrique.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-493.

**ADOPTÉE.**



**8.9 Autorisation pour la tenue de l'activité « Fête nationale du Québec 2018 »**

2018-01-017

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** la nouvelle personne qui occupera le poste de coordonnateur aux loisirs, un représentant de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et monsieur Maxime Villemaire, conseiller, comme responsables de l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018.

Les organisateurs devront déposer une programmation et une proposition budgétaire à cette fin le plus tôt possible et au plus tard le 31 mars.

**DE DEMANDER** à la *Société Nationale du Québec* une aide financière pour voir à l'organisation de cette fête.

**DE DEMANDER** à la municipalité de Saint-Roch-Ouest de participer à l'évènement en contribuant pour un montant de **500 \$**.

**D'ACCORDER** à monsieur Marcel Gagnon, artificier, le mandat de produire les feux d'artifice du samedi 23 juin 2018 pour un montant forfaitaire de **2 500 \$** (quelques détails restent à être validés avant d'officialiser le montant alloué aux feux d'artifice, et ce, en lien avec le spectacle de musique qui sera offert) sans taxes applicables. M. Gagnon doit détenir les assurances requises.

**D'INVITER** les citoyens de la municipalité de Saint-Alexis à se joindre à nous pour cette fête.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-447.

**DE DEMANDER** l'aide de cinq bénévoles à la maison des jeunes pour le samedi 23 juin 2018. À titre de compensation et de remerciement, la municipalité versera un montant de **25 \$** à la Maison des jeunes directement. Le souper sera également offert par la municipalité si requis.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991.

**ADOPTÉE.**



**8.10 Mandat à Les Productions Méga-Animation inc. pour l'animation de l'activité « Fête nationale du Québec 2018 »**

**Considérant** l'importance du conseil municipal de souligner la journée de la Fête nationale du Québec;

**Considérant** l'offre de services portant le numéro 17-265A reçu le 7 décembre 2018 de la firme Les Productions Méga-Animation inc.

2018-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**DE MANDATER** Les Productions Méga-Animation inc. pour l'animation des activités entourant les célébrations de la Fête nationale du Québec qui se tiendra le 23 juin 2018 au terrain de balle, comme décrit à l'offre de services datée du 7 décembre 2017 portant le numéro 17-265A au montant de 7 100 \$ plus taxes, des items pourront être retranchés ou ajoutés tout en respectant le montant précité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-447.

**ADOPTÉE.**



**8.11 Autorisation pour la tenue de l'activité « Journée verte 2018 »**

**Considérant** que la Journée verte aura lieu le 5 mai 2018;

**Considérant** qu'il y aura plusieurs kiosques sur les lieux pour donner de l'information, fleurs, arbres, etc.;

**Considérant** que l'organisation de l'évènement nécessite l'aide de deux (2) autres bénévoles pour aider à faire la signalisation sur le site.

2018-01-019

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** et d'allouer un budget de **580 \$ net** à la tenue de l'activité *Journée verte* du 5 mai 2018, soit pour acheter des fleurs (350 \$) et du compost (transport à 230 \$).

**DE NOMMER** la nouvelle personne qui occupera le poste de coordonnateur aux loisirs, et madame Sandra Cardin, conseillère, comme responsables de la *Journée verte 2018*. L'entreprise *EBI Environnement inc.* sera responsable du transport de compost qui sera mis à la disposition des citoyens qui en désirent. Le tout sera livré au garage municipal.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-62200-626.

**DE DEMANDER** l'aide de deux bénévoles à la maison des jeunes de Saint-Esprit pour voir à la signalisation sur le site pendant l'activité, soit de 8 h à 16 h le 5 mai 2018. À titre de compensation et de remerciement, la municipalité versera un montant de **100 \$** à la Maison des jeunes directement. Le diner sera également offert par la municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-19000-991.

**D'AVISER** la MRC de Montcalm qu'un conteneur pour ramasser les pneus et des effectifs soient prévus au devis pour la tenue de l'évènement.

**ADOPTÉE.**



**8.12 Autorisation pour la tenue de l'activité « Fête des récoltes 2018 »**

2018-01-020

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de la 4<sup>e</sup> édition de la *Fête des récoltes* qui se tiendra probablement le 19 août 2018, organisée en partenariat avec la municipalité de Saint-Roch-Ouest.

**DE NOMMER** la nouvelle personne qui occupera le poste de coordonnateur aux loisirs, un représentant de la municipalité de Saint-Roch-Ouest et monsieur Maxime Villemare, conseiller, comme responsables pour la municipalité de Saint-Esprit.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Le comité organisateur devra déposer la programmation et une proposition budgétaire pour la réalisation de l'activité le plus tôt possible et au plus tard le 30 avril 2018.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-447.

**ADOPTÉE.**



**8.13 Soutien de la municipalité dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2018**

**Considérant** que les *Journées de la persévérance scolaire 2018* ont lieu du 12 au 16 février;

**Considérant** que le sport prend une grande place dans le milieu de la réussite scolaire.

2018-01-021

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PARTICIPER**, par le biais du comité des loisirs municipaux de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest, au financement d'une activité de ski pour tous les élèves de l'école primaire Dominique-Savio qui aura lieu à la fin du mois de février 2018 au mont de ski Montcalm, et ce, pour encourager la persévérance scolaire et l'importance du sport dans la vie éducative de nos jeunes. Ce financement représente une somme approximative de 30 \$ par élève inscrit. L'activité inclut le billet de remontée, le transport et la location d'équipement, les élèves n'auront qu'à défrayer une somme approximative de 10 \$ pour participer à cette belle journée de ski.

Dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire 2018*, une activité symbolique aura lieu entre le 12 et le 16 février dans le gymnase de l'école pour encourager les jeunes à persévérer et pour soutenir la lutte contre le décrochage scolaire. Lors de cette rencontre avec les étudiants de l'école, il y aura une remise de rubans et de certificats à tous les jeunes. Nous inviterons les jeunes à porter leurs rubans toute la semaine et lors de l'activité de ski pour donner de la visibilité à la persévérance scolaire.

**ADOPTÉE.**



**8.14 Résolution d'appui au Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique**

**Considérant** que les politiques culturelles du Québec et du Canada sont en cours de révision, et qu'il est essentiel de réaffirmer l'importance de protéger notre culture, source de notre identité;

**Considérant** qu'il n'est pas question de fermer la porte aux produits culturels étrangers, mais qu'il faut éviter que notre culture, soumise à des normes plus strictes, finisse étouffée par l'offre venue d'ailleurs et que les géants du web s'enrichissent alors que nos travailleurs culturels s'appauvrissent;

**Considérant** l'inquiétude de nombreux intervenants du milieu culturel québécois face à l'iniquité entre le traitement réservé aux géants du web et celui appliqué aux acteurs québécois et canadiens;

**Considérant** la nécessité d'en arriver à un cheval de bataille commun avec le gouvernement fédéral, pour l'équité et la justice en matière de diffusion numérique.

2018-01-022

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPUYER** le Manifeste pour la pérennité et le rayonnement de la culture et des médias nationaux à l'ère numérique.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

**DE SIGNIFIER** l'accord de la municipalité de Saint-Esprit pour que les grandes multinationales étrangères soient soumises aux mêmes règles que les entreprises québécoises en matière de fiscalité, de taxation et de réglementation.

**DE TRANSMETTRE** au député de Montcalm, monsieur Luc Thériault, la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



**8.15 Semaine de l'Action Bénévole Montcalm**

**Considérant** que le bénévolat est un puissant moteur de création de richesses collectives non seulement au niveau de l'éducation, de la santé et services sociaux, mais aussi dans le domaine du sport, du loisir, de la culture, de l'environnement et des services professionnels;

**Considérant** que le bénévolat est une action signifiante résultant du don de son temps, de son savoir et de ses habiletés, sans attente de rémunération;

**Considérant** qu'on retrouve toujours au cœur du bénévolat les notions de gratuité, de liberté et d'engagement social;

**Considérant** que le bénévolat, c'est avant tout une histoire d'amour pour soi et pour l'autre. Une histoire où on se fait du bien en faisant le bien;

**Considérant** que la municipalité de Saint-Esprit encourage l'apport des bénévoles sur son territoire.

2018-01-023

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPUYER** la semaine de l'action bénévole 2018 qui se tiendra du 15 au 21 avril 2018 qui a pour thème « *Je bénévole, tu bénévoles, conjuguons notre bénévolat!* »

**DE RÉPANDRE**, par le biais de nos médias sociaux, la tenue de cette semaine.

**ADOPTÉE.**



**8.16 Autorisation au Club Quad Moto M.A.N. inc. de circuler sur le territoire de Saint-Esprit**

**Considérant** que le Club Quad Moto M.A.N. inc. demande de droit de circuler sur notre réseau municipal, soit sur une partie du rang des Pins, afin de contourner les terres du 80 et le 88 rang des Pins;

**Considérant** que le conseil est disposé à acquiescer à la demande du Club à circuler à cet endroit sur le réseau municipal.

2018-01-024

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le Club Quad Moto M.A.N. inc. à circuler, pour la saison 2017-2018, sur le rang des Pins sur 400 mètres pour contourner les terres du 80 et du 88 rang des Pins, et ce, tel que demandé dans leur correspondance du 20 décembre 2017.

**DE COMMANDER** la signalisation requise qui est en lien avec la circulation autorisée pour les quads qui circuleront sur le réseau municipal.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-35500-649.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à M. Manuel Therrien, président du *Club Quad Moto M.A.N. inc.*

**ADOPTÉE.**

~~~~~

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -

*Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **21 h 25**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**2018-01-025**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

*Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée*

- Original signé -

*Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière*

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

*Michel Brisson,
Maire et Président d'assemblée*